RCS : MAMOUDZOU
Code greffe : 9761

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MAMOUDZOU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00022
Numéro SIREN : 827 703 331
Nom ou dénomination : ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE

Ce dépôt a été enregistré le 12/12/2019 sous le numéro de dépôt B2019/000657

23578

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/000657**
n° de gestion : **2017B00022**
n° SIREN : **827 703 331 RCS Mamoudzou**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Mamoudzou certifie avoir procédé le 12/12/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE - Société par actions simplifiée
chemin de la Scam IRONI BE 97660 Dembeni -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

23578

DEPOT GREFFE T.C. MAMOUDZOU
12 DEC. 2019
B 12191 654

Société A.V.M ABATTOIR DE VOLAILLES DE MAYOTTE

Chemin de SCAM Iron Bé
BP 81 Kaweni
97660 DEMBENI

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

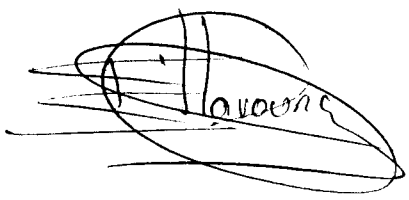
- Les comptes annuels

Fait à MAMOUDZOU
Le 15/05/2019

TAHIRI ABDELAZIZ
CHEF DE MISSION

KALFANE MO
EXPERT COMPTABLE

Copie certifié conforme



Conseil et Audit MOI Mayotte
Immeuble le MEGA

97600 MAMOUDZOU
02 69 61 05 58

EXEMPLAIRE GREFFE

HE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)	39 500		39 500	39 500		
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Autres	1 600	100	1 500	234	1 266	541.03
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Aménagements fonciers						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	8 486	953	7 533		7 533	
	Autres immobilisations corporelles	83 990	10 988	73 002	63 036	9 966	15.81
	Animaux reproducteurs et de services						
	Plantations pérennes, autres végétaux en terre						
	Immobilisations corporelles en cours	147 373		147 373	1 100	146 273	NS
	Avances et acomptes	17 200		17 200	10 200	7 000	68.63
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres						
	TOTAL II	258 649	12 041	246 608	74 570	172 038	230.71
ACTIF CIRCULANT	**Biens vivants et en cours (cycle long)**						
	Animaux						
	Avances aux cultures						
	Autres en cours (biens et services)	4 530		4 530		4 530	
	Biens vivants et en cours (cycle court)						
	Animaux	14 122		14 122		14 122	
	Avances aux cultures						
	Autres en cours (biens et services)						
	Stocks						
	Approvisionnements et marchandises						
	Produits finis						
	Autres produits						
	Avances et acomptes versés sur commandes	254		254	2 807	2 553-	90.94-
	Créances (2)						
	Clients et Comptes rattachés	996 538	1 959	994 579	14 648	979 931	NS
	Autres clients (convention compte courant)						
	Etat - TVA et taxes assimilées						
	Associés (comptes - courants)						
	Autres créances	737 552		737 552	63 047	674 505	NS
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	34 043		34 043	22 757	11 286	49.60
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	6 128		6 128	65	6 062	NS
	TOTAL III	1 793 166	1 959	1 791 207	103 324	1 687 883	NS
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 091 315	14 000	2 077 315	217 394	1 859 921	855.55

(1) Dont à un an et moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

HE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	80 000	80 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 284		1 284	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	24 388		24 388	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	219 990	25 672	194 317	756.91
	Subventions d'investissement	44 918		44 918	
	Amortissements dérogatoires				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL I	370 580	105 672	264 908	250.69
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL II				
DETTES	**Dettes financières (1)**				
	Emprunts fonciers (établissements de crédit)				
	Autres emprunts et dettes (établissements de crédit)				
	Associés (comptes - courants bloqués)				
	Concours bancaires courants				
	Découverts bancaires				
	Autres	550 134	83 991	466 142	554.99
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Autres dettes				
	Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	1 103 716	24 386	1 079 330	NS
	Autres fournisseurs d'exploitation (convention de compte - courant)				
	Etat - TVA et taxes assimilées				
	Autres dettes fiscales et sociales	37 793	3 155	34 638	NS
	Associés (comptes - courants)				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 950		14 950	
	Autres dettes	142	190	48-	25.29-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	TOTAL III	1 706 735	111 722	1 595 013	NS
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	2 077 315	217 394	1 859 921	855.55

(1) Dont à plus d'un an
Dont à un an et moins d'un an 550 134 83 991

HE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	Ventes	Variations d'inventaire	Total		Euros	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Ventes et variation d'inventaire (biens et services)						
Animaux						
Produits végétaux	1 385 230		1 385 230	127 428	1 257 803	987.07
Produits animaux						
Produits transformés						
Travaux à façon						
Autres produits	37 502		37 502	2 771	34 732	NS
En cours de production (biens et services)		4 530	4 530		4 530	
Total	1 422 733	4 530	1 427 262	130 198	1 297 064	996.22
Production immobilisée et autoconsommée						
Indemnités d'exploitation			684 491	75 628	608 863	805.07
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			619	3 162	2 543-	80.42-
Autres produits d'exploitation			159	1	158	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			2 112 531	208 989	1 903 542	910.83

	Achats	Variations de stocks	Total			
Charges d'exploitation						
Marchandises						
Approvisionnements						
Engrais et amendements	1 227 469		1 227 469	109 854	1 117 615	NS
Semences et plants						
Produits de défense des végétaux						
Aliments du bétail						
Produits de défense des animaux						
Produits de reproduction animale						
Emballages						
Combustibles						
Carburants et lubrifiants						
Autres approvisionnements	24 747	14 122-	10 625	1 956	8 669	443.12
Total	1 252 217	14 122-	1 238 095	111 810	1 126 284	NS
Achats d'animaux			356 174	31 885	324 289	NS
Autres achats et charges externes (sauf animaux)			87 676	14 706	72 970	496.20
Impôts, taxes et versements assimilés			2 399	253	2 146	848.31
Salaires et traitements			145 053	21 023	124 030	589.97
Charges sociales			20 411	2 337	18 074	773.45
Dotations d'exploitation						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 943	1 098	9 845	896.63
Pour charges à répartir : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions			1 959		1 959	
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Autres charges d'exploitation			22	5	16	302.03
Total des Charges d'exploitation (II)			1 862 732	183 117	1 679 614	917.23
1. Résultat d'exploitation (I-II)			249 800	25 872	223 928	865.52
Chiffre d'affaires			1 422 733	130 198		
dont exportation						

HE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (I)	2 112 531	208 989	1 903 542	910.83
Charges d'exploitation (II)	1 862 732	183 117	1 679 614	917.23
1. Résultat d'exploitation (I-II) (3)	249 800	25 872	223 928	865.52
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions				
Transferts de charges financières				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	4 083	200	3 883	NS
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	4 083	200	3 883	NS
2. Résultat financier (III-IV)	4 083-	200-	3 883-	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV) (3)	245 717	25 672	220 044	857.12
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits des cessions d'éléments d'actif				
Part de subventions virées au résultat	8 143		8 143	
Reprises sur provisions (1)				
Transferts de charges exceptionnelles				
Total V	8 143		8 143	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements et aux provisions (2)				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	8 143		8 143	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	33 870		33 870	
Total des produits (I+III+V)	2 120 674	208 989	1 911 685	914.73
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII) (3)	1 900 684	183 317	1 717 368	936.83
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges) (3)	219 990	25 672	194 317	756.91

(1) Dont reprises sur provisions réglementées
(2) Dont dotations aux provisions réglementées
(3) Compte tenu, le cas échéant, d'une rémunération conventionnelle du travail de l'exploitant

HE

Société A.V.M ABATTOIR DE VOLAILLES DE MAYOTTE
97660 DEMBENI

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 5
Permanence ou changement de méthodes 5

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations 6
Etat des amortissements 6
Etat des provisions 7
Etat des échéances des créances et des dettes 7
Fonds commercial 7
Evaluation des immobilisations corporelles 7
Evaluation des amortissements 8
Evaluation des matières et marchandises 8
Evaluations des produits et en cours 8
Dépréciation des stocks et en cours 8
Evaluation des créances et des dettes 8
Dépréciation des créances 8
Produits à recevoir 9
Charges à payer 9
Charges et produits constatés d'avance 9

NA = Non Applicable NS = Non significative

HE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 077 315.42 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 422 732.61 Euros et dégageant un bénéfice de 219 989.64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

HE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	250		1 350
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			8 486
Matériel de transport	63 519		18 473
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	599		1 398
Immobilisations corporelles en cours	1 100		146 273
Avances et acomptes	10 200		7 000
TOTAL	75 418		181 631
TOTAL GENERAL	75 668		182 981

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 600	1 600
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			8 486	8 486
Matériel de transport			81 993	81 993
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 997	1 997
Immobilisations corporelles en cours			147 373	147 373
Avances et acomptes			17 200	17 200
TOTAL			257 049	257 049
TOTAL GENERAL			258 649	258 649

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	16	84		100
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		953		953
Matériel de transport	1 020	9 624		10 644
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	62	282		344
TOTAL	1 082	10 859		11 941
TOTAL GENERAL	1 098	10 943		12 041

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	84				
Instal.techniques matériel outillage indus.	953				
Matériel de transport	9 624				
Matériel de bureau informatique mobilier	282				
TOTAL	10 859				
TOTAL GENERAL	10 943				

HT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		1 959			1 959
TOTAL		1 959			1 959
TOTAL GENERAL		1 959			1 959
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 959			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	1 959	1 959	
Autres créances clients	994 579	994 579	
Divers état et autres collectivités publiques	737 552	737 552	
Charges constatées d'avance	6 128	6 128	
TOTAL	1 740 217	1 740 217	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	18 600	18 600		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	18 600	3 609	14 991	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 103 716	1 103 716		
Personnel et comptes rattachés	9 778	9 778		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 867	2 867		
Impôts sur les bénéfices	23 063	23 063		
Autres impôts taxes et assimilés	2 085	2 085		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 950	14 950		
Groupe et associés	531 534	531 534		
Autres dettes	142	142		
TOTAL	1 725 335	1 710 344	14 991	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	18 600			

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

HE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

HE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	14 136
Autres créances	737 552
Total	751 688

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 875
Dettes fiscales et sociales	8 607
Total	81 482

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 128
Total	6 128

HT

Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

DEPOT GREFFE T.C. MAMOUDZOU
12 DEC. 2019
B 12c191 654

ABATTOIR VOLAILLES MAYOTTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

commissaire
aux comptes

Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

ABATTOIR DE VOLAILLES MAYOTTE

Société par actions simplifiée au capital de 80 000 Euros
Siège social : Chemin de la SCAM – IRONI BE – 97 660 DEMBENI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Constitutive, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABATTOIR VOLAILLES MAYOTTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Stratégique.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint-Denis, le 7 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes :

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pierre-Yves TESSIER

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)	39 500		39 500	39 500		
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 600	100	1 500	234	1 266	541.03
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	8 486	953	7 533		7 533	
	Autres immobilisations corporelles	83 990	10 988	73 002	63 036	9 966	15.81
	Immobilisations en cours	147 373		147 373	1 100	146 273	NS
	Avances et acomptes	17 200		17 200	10 200	7 000	68.63
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	258 649	12 041	246 608	74 570	172 038	230.71
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	14 122		14 122		14 122	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	4 530		4 530		4 530	
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	254		254	2 807	2 553-	90.94-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	996 538	1 959	994 579	14 648	979 931	NS
	Autres créances	737 552		737 552	63 047	674 505	NS
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	34 043		34 043	22 757	11 286	49.60
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	6 128		6 128	65	6 062	NS
	Total III	1 793 166	1 959	1 791 207	103 324	1 687 883	NS
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 091 315	14 000	2 077 315	217 394	1 859 921	855.55

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 500)	80 000	80 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 284		1 284	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	24 388		24 388	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	219 990	25 672	194 317	756.91
	Subventions d'investissement	44 918		44 918	
	Provisions réglementées				
	Total I	370 580	105 672	264 908	250.69
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles	18 600		18 600	
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	531 534	83 991	447 542	532.84
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 103 716	24 386	1 079 330	NS
	Dettes fiscales et sociales	37 793	3 155	34 638	NS
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 950		14 950	
	Autres dettes	142	190	48-	25.29-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 706 735	111 722	1 595 013	NS
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 077 315	217 394	1 859 921	855.55
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 706 735	111 722		

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes		
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	1 385 230		1 385 230	127 428	1 257 803	987.07
Production vendue de services	37 502		37 502	2 771	34 732	NS
Chiffre d'affaires NET	1 422 733		1 422 733	130 198	1 292 534	992.74
Production stockée			4 530		4 530	
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			684 491	75 628	608 863	805.07
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			619	3 162	2 543-	80.42-
Autres produits			159	1	158	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			2 112 531	208 989	1 903 542	910.83
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 252 217	111 810	1 140 406	NS
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			14 122-		14 122-	
Autres achats et charges externes *			443 850	46 590	397 259	852.66
Impôts, taxes et versements assimilés			2 399	253	2 146	848.31
Salaires et traitements			153 012	22 466	130 546	581.08
Charges sociales			12 452	894	11 558	NS
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 943	1 098	9 845	896.63
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 959		1 959	
Dotations aux provisions						
Autres charges			22	5	16	302.03
Total des Charges d'exploitation (II)			1 862 732	183 117	1 679 614	917.23
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			249 800	25 872	223 928	865.52
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	4 083	200	3 883	NS
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	4 083	200	3 883	NS
2. Résultat financier (V-VI)	4 083-	200-	3 883-	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	245 717	25 672	220 044	857.12
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 143		8 143	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	8 143		8 143	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	8 143		8 143	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	33 870		33 870	
Total des produits (I+III+V+VII)	2 120 674	208 989	1 911 685	914.73
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 900 684	183 317	1 717 368	936.83
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	219 990	25 672	194 317	756.91

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 8 859 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 8 859 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- reconstitution des fonds de roulement :	8 859
Total	8 859

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	250		1 350
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			8 486
Matériel de transport	63 519		18 473
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	599		1 398
Immobilisations corporelles en cours	1 100		146 273
Avances et acomptes	10 200		7 000
TOTAL	75 418		181 631
TOTAL GENERAL	75 668		182 981

Comptes annuels annexes au rapport du commissaire aux comptes

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 600	1 600
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			8 486	8 486
Matériel de transport			81 993	81 993
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 997	1 997
Immobilisations corporelles en cours			147 373	147 373
Avances et acomptes			17 200	17 200
TOTAL			257 049	257 049
TOTAL GENERAL			258 649	258 649

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	16	84		100
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		953		953
Matériel de transport	1 020	9 624		10 644
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	62	282		344
TOTAL	1 082	10 859		11 941
TOTAL GENERAL	1 098	10 943		12 041

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	84				
Instal.techniques matériel outillage indus.	953				
Matériel de transport	9 624				
Matériel de bureau informatique mobilier	282				
TOTAL	10 859				
TOTAL GENERAL	10 943				

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		1 959			1 959
TOTAL		1 959			1 959
TOTAL GENERAL		1 959			1 959
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 959			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	14 136
Autres créances	737 552
Total	751 688

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 875
Dettes fiscales et sociales	8 607
Total	81 482

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 128
Total	6 128

ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE
Société par Actions Simplifiée (SAS)
Au capital de 80.000 euros
Siège social : Chemin de la SCAM – Ironi Be
97660 DEMBENI
827 703 331 RCS MAMOUDZOU

DEPOT GREFFE T.C. MAMOUDZOU
12 DEC. 2019
B Ko19 1657

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 26 JUIN 2019

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2018** s'élevant à **219.990 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**219.990 euros**
A la « **Réserve Légale** », soit :	**6.716 euros**
Le solde, au « **Report à nouveau** », soit :	**213.274 euros**
Solde de la « **Réserve légale** » après affectation, soit :	**8.000 euros**
Solde du « **Report à nouveau** » après affectation, soit :	**237.662 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres ressortent à 370.580 euros pour un capital social de 80.000 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre du premier exercice.

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2018** s'élevant à **219.990 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**219.990 euros**
A la « **Réserve Légale** », soit :	**6.716 euros**
Le solde, au « **Report à nouveau** », soit :	**213.274 euros**
Solde de la « **Réserve légale** » après affectation, soit :	**8.000 euros**
Solde du « **Report à nouveau** » après affectation, soit :	**237.662 euros**

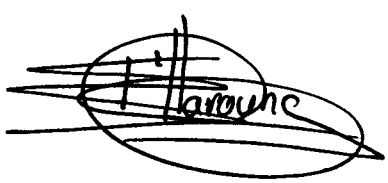
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres ressortent à 370.580 euros pour un capital social de 80.000 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre du premier exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La société FERM'AGRI
Président



DEPOT GREFFE T.C. MAMOUDZOU
12 DEC. 2019
B 12c191 654

ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE
Société par Actions Simplifiée (SAS)
Au capital de 80.000 euros
Siège social : Chemin de la SCAM – Ironi Be
97660 DEMBENI
827 703 331 RCS MAMOUDZOU

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt-six juin, à seize heures, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Ouangani (97670), Lycée Agricole de Coconi, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La société SCEA FERM'AGRI préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

La société SCEA MATSOUNGANI, seule acceptante, est appelée comme scrutateur.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Guillaume RUBIN.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 615 actions sur les 800 actions composant le capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer tant comme assemblée générale ordinaire que comme assemblée générale extraordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- → la feuille de présence ;
- → les pouvoirs des associés représentés ;
- → les formulaires de vote par correspondance ;
- → les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- → le rapport du Président ;
- → les rapports du Commissaire aux comptes ;
- → les statuts de la société ;
- → le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- → Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2018** ;
- → Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2018** ;
- → Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2018** et quitus au Président ;
- → Affectation du résultat ;
- → Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- → Rémunération des membres du Comité Stratégique ;
- → Nomination d'un nouveau membre du Comité stratégique ;
- → Engagement de cession des Titres ;
- → Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

CR HEA MS

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION – *Approbation des comptes*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2018** tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 465 voix contre 150 voix.

DEUXIÈME RESOLUTION – *Affectation du résultat*

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2018** s'élevant à **219.990 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**219.990 euros**
A la « **Réserve Légale** », soit :	**6.716 euros**
Le solde, au « **Report à nouveau** », soit :	**213.274 euros**
Solde de la « **Réserve légale** » après affectation, soit :	**8.000 euros**
Solde du « **Report à nouveau** » après affectation, soit :	**237.662 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres ressortent à 370.580 euros pour un capital social de 80.000 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre du premier exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION – *Conventions réglementées*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION – *Rémunération des membres du Comité Stratégique*

L'assemblée générale décide que les membres du Comité Stratégique ne seront pas rémunérés pour l'exercice de leurs fonctions au sein du Comité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION – *Nomination d'un nouveau membre du Comité stratégique*

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Ange Michel DUSOM de ses fonctions de membre du Comité stratégique à compter du 26 mai 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CR HCA MJ

A défaut de candidature pour remplacer Monsieur Ange Michel DUSOM au sein du Comité stratégique, l'assemblée prend acte que son siège de membre reste vacant.

SIXIÈME RESOLUTION – *Engagement de cession de Titres*

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Ange Michel DUSOM de ses fonctions de salarié de la Société à compter du 26 mai 2019.

Conformément à l'article 23 des statuts, cette démission vaut promesse de vente des Titres détenus par Monsieur Ange Michel DUSOM au profit des autres associés de la Société.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les associés intéressés pourront lever ladite promesse, au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent à ce jour dans le capital de la Société, en notifiant leur décision à Monsieur Ange Michel DUSOM au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours de présente assemblée.

Les associés pourront lever la promesse, en une ou plusieurs fois, pour tout ou partie des actions détenues par Monsieur Ange Michel DUSOM, pour un prix déterminé d'un commun accord ou à défaut, à dire d'expert dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil, étant précisé que les subventions de toute nature éventuellement perçues par la Société ne devront pas être prises en compte dans l'évaluation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RESOLUTION – *Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités*

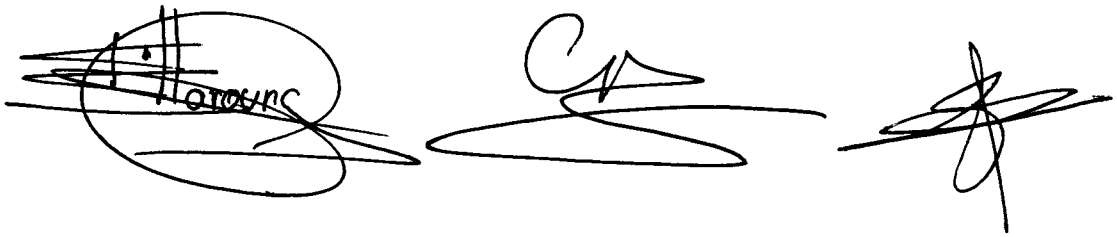
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'Assemblée	**Le secrétaire**	**Le scrutateur**
La société FERM'AGRI	**Monsieur Guillaume RUBIN**	**La société MATSOUNGANI**



ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE

Société par Actions Simplifiée (SAS)
Au capital de 80.000 euros
Siège social : Chemin de la SCAM – Ironi Be
97660 DEMBENI
827 703 331 RCS MAMOUDZOU

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2019

N° d'ordre	ASSOCIES	NOMBRE DE TITRES			NOMBRE DE VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURE (ou mention vote par correspondance)
		PP	NP	U			
1	SAS AVIMA	20			20		
2	SCEA VAHIBE LEGUMES	10			10		
3	SCEA LA FERME DE KAHANI	100			100		
4	SCEA FERM'AGRI	10			10		
5	SCEA MATSOUNGANI	10			10		
6	M. Antoine MOHAMADI	10			10		
7	M. Naouiroudine NDZAKOU	20			20		
8	M. Ange Michel DUSOM	140			140		
9	Mme. Laura GOUBIN	15			15		
10	Mme. Laetitia VANNESSON	10			10		
11	M. Kadafi HABASSE	10			10		
12	SAS EKWALI NUTRITION ANIMALE	185			185		
13	SCEA EKWALI COUVOIR	250			250		
	TOTAL	800			800		

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que :
- 7 détenteur(s) de titres présent(s) totalise(nt) 615 titres auxquels sont attachées 615 voix ;
- 0 détenteur(s) de titres représenté(s) totalise(nt) 0 titres auxquels sont attachées 0 voix ;
- 0 détenteur(s) de titres a(ont) voté par correspondance et totalise(nt) 0 titres auxquels sont attachées 0 voix.

A la présente sont annexés :
- 0 pouvoir(s) ;
- 0 formulaire(s) de vote par correspondance.

Le Président de l'Assemblée
La société FERM'AGRI
HAROUNA Elhad-Dine

Le secrétaire
[...]
G. RUBIN

Le scrutateur
[...]
SCEA MATSOUNGANI

ABATTOIR DE VOLAILLES - MAYOTTE
Société par Actions Simplifiée (SAS)
Au capital de 80.000 euros
Siège social : Chemin de la SCAM – Ironi Be
97660 DEMBENI
827 703 331 RCS MAMOUDZOU

DEPOT GREFFE T.C. MAMOUDZOU
12 DEC. 2019
B 12c 191657

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de l'article L. 227-9 Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

1.1 - Comptes de résultat

Le chiffre d'affaires s'élève à 1.422.733 euros et le résultat de l'exercice, après amortissements et provisions, enregistre un bénéfice 219.990 euros.

Le Chiffre d'affaires est décomposé de la manière suivante :

- Vente de volaille : 506.809 euros
- Ventes d'œufs : 878.421 euros
- Services : 37.502 euros

Dans le cadre de son activité, la société a reçu 684.491euros de subvention dont 656.701 euros de MFPA.

Le résultat d'exploitation est positif de 249.800 euros. Apres déduction des charges financières, de l'IS (33.870) et l'ajout des produits exceptionnels, et le bénéfice obtenu est de 219.990 euros.

1.2. – Bilan

Le total du bilan ressort à 2.077.315 euros.

- **Actif**

Les immobilisations corporelles représentent un montant 245.108 euros et composées du camion frigo, d'une voiture et des dépenses d'étude pour le nouvel abattoir.

L'actif circulant représente un montant de 1.824.580 euros et les principaux postes sont les suivants :

- Compte client pour un montant de 980.443 euros
- Une créance ODEADOM de type MFPA d'un montant de 737.552 euros
- Et enfin des disponibilités bancaires pour un montant de 34.043 euros.

Notons que le compte client est presque exclusivement lié au montant de la créance OVOMA sur les ventes d'œufs du second semestre 2018 ; on retrouve par ailleurs la contrepartie en passif s'agissant d'une dette sur les achats d'œufs à AVIMA. Ces opérations ont été régularisées simultanément début 2019.

- **Passif**

Les capitaux propres sont d'un montant de 370.580 euros, après résultat.

Un nouvel emprunt bancaire a été souscrit pour financé un véhicule. Le financement de l'exploitation est assuré par le compte courant Ekwali NA pour un montant de 527.599 euros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de Commerce.

2. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

AVM a commercialisé 90 tonnes de carcasse en 2018 contre 21,8 tonnes en 2017. Cette progression a été constante tout au long de l'année.

La répartition des volumes est assez équilibrée entre les deux souches : 56,4% en standard et 43,6 en souche lourde.

Cette production a été permise par 11 éleveurs intégrés dans un planning annuel de production.

Nos clients se répartissent comme suit : 53,6% en GMS, 18,2% en RHF et 19,2% au travers des éleveurs.

L'équipe s'est structurée au cours de l'année 2018 avec l'arrivée d'un ingénieur zootechnicien. Le but étant d'accompagner plus efficacement le maillon élevage de manière à hausser significativement les résultats technico-économiques.

L'équipe AVM est désormais constituée :

- De 4 opérateurs d'abattage,
- D'un chauffeur livreur,
- D'un responsable technique,
- D'un coordinateur filière,
- Et d'un responsable de production.

Notons enfin que le dernier semestre 2018 a été marqué par le lancement de la marque « mon pouleti » ainsi que le déploiement d'une communication institutionnelle sur le poulet de chair local.

Au cours du second semestre l'ensemble des produits distribués « en libre service » étaient barquettés et identifiés par une étiquette commerciale.

3. SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Le début d'année a été surtout marqué par les départs de Rémi Delassus puis de Michel DUSOM. Une réorganisation s'en est suivie avec l'embauche d'Amélie Tassin au poste de responsable de production et de commercialisation et l'arrivée de Sikina Madi Ousseni en charge des projets.

Sur le plan juridique, notons que le président, dans un courrier daté du 28/03/19 a décidé d'appeler le versement du solde du capital restant du par les actionnaires avec une date limite au 30/05/19. Quatre actionnaires n'ont pas exécuté leurs obligations : Mr Michel DUSOM, Mr Kadafi HABASSE, la SCEA VAHIBE LEGUMES, Mr Antoine MOHAMADI et la SCEA FERME DE KAHANI.

4. ACTIVITES EN MATIERES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

5. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune filiale ni participation n'est à noter pour l'exercice écoulé.

6. DELAIS DE PAIEMENT

Les informations prévues par les articles L232-1 et D441-4 du code de commerce, sont présentées dans le tableau suivant :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						*Article D. 441-1 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu*					
	0 jours (indicatif)	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jours et plus)**	**0 jours** (indicatif)	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jours et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						25						77
Montant total des factures concernés h.t		46.443 €	43.119 €	0 €	4.836 €	94.399 €		41.943 €	33.017 €	6.027 €	21.122 €	102.112 €
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice		2,90%	2,69%	0,00%	0,30%	5,90%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice								2,95%	2,32%	0,42%	1,48%	7,18%

7. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2018** s'élevant à **219.990 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**219.990 euros**
A la « **Réserve Légale** », soit :	**6.716 euros**
Le solde, au « **Report à nouveau** », soit :	**213.274 euros**
Solde de la « **Réserve légale** » après affectation, soit :	**8.000 euros**
Solde du « **Report à nouveau** » après affectation, soit :	**237.662 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèveraient à 370.580 euros pour un capital social de 80.000 euros.

8. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice.

9. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

10. CONTROLE DE LA SOCIETE

La répartition des actionnaires au capital d'AVM est actuellement la suivante :

Le collège des agriculteurs		
SAS AVIMA	20 actions	représentant 2,5 % de participation,
SCEA VAHIBE LEGUMES	10 actions	représentant 1,25 % de participation,
SCEA la Ferme de Kahani	100 actions	représentant 12,5 % de participation,
SCEA Ferme Agri	10 actions	représentant 1,25 % de participation,
SCEA MATSOUNGANI	10 actions	représentant 1,25 % de participation,
Mr Antoine Mohamadi	10 actions	représentant 1,25 % de participation,
Mr Naouiroudine Ndzakou	20 actions	représentant 2,5 % de participation,
Le collège des privés		
Mr Ange Michel DUSOM	140 actions	représentant 17,5 % de participation,
Mme Laura GOUBIN	15 actions	représentant 1,875 % de participation,
Mme Laetitia VANESSON	10 actions	représentant 1,25 % de participation,
Mr Kadafi HABASSE	10 actions	représentant 1,25 % de participation
Le collège Ekwali		
SAS EKWALI NA	185 actions	représentant 23,125 % de participation
SCEA EKWALI COUVOIR	260 actions	représentant 32,5% de participation

11. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES STRATEGIQUE

Monsieur Ange Michel DUSOM ayant démissionné de ses fonctions de membre du Comité stratégique, il conviendra de nommer un nouveau membre en remplacement pour une durée d'une année, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 27-2 des statuts, le droit de nommer ce nouveau membre reviendra aux seuls associés du « collège des Privés ».

12. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES STRATEGIQUE

Monsieur Ange Michel DUSOM ayant démissionné de ses fonctions de membre du Comité stratégique, il conviendra de nommer un nouveau membre en remplacement pour une durée d'une année, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 27-2 des statuts, le droit de nommer ce nouveau membre reviendra aux seuls associés du « collège des Privés ».

13. PROMESSE DE VENTE

Monsieur Ange Michel DUSOM ayant également démissionné de ses fonctions de salarié de la Société à compter du 26 mai 2019, ce dernier s'engage, conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts, à céder les 140 Titres qu'il détient dans le capital aux autres associés de la Société.

Les autres associés devront notifier à Monsieur Ange Michel DUSOM leur décision de lever ladite promesse à compter du jour où ils auront eu connaissance de sa démission et au plus tard, dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la notification qu'ils auront reçue de Monsieur Ange Michel DUSOM les informant ou précisant toutes les informations utiles.

Chaque associé pourra lever ladite promesse au prorata du nombre d'actions qu'il détiendra au moment de la notification.

Il pourra lever la promesse, en une ou plusieurs fois, pour tout ou partie des actions détenues par Monsieur Ange Michel DUSOM pour un prix déterminé d'un commun accord ou à défaut, à dire d'expert dans les conditions de l'article 1843-4 du Code civil, étant précisé que les subventions de toute nature éventuellement perçues par la société ne devront pas être prises en compte dans l'évaluation.

Si la promesse n'est pas levée dans les conditions et le délai prévus, elle sera caduque de plein droit, sans indemnité due d'aucune part. A contrario, si la promesse est levée dans les conditions et le délai prévus ci-dessus, le transfert des actions objet de la promesse concernée et le paiement de leur prix d'achat s'effectueront au plus tard trente (30) jours suivant la date à laquelle l'associé aura fait connaître sa décision d'exercer ou non la promesse.

14. CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé qu'il existe une convention réglementée entre AVM et Ekwali Nutrition Animale dans le cadre d'une mutualisation des ressources administratives existantes (secrétariat et comptabilité) et hébergement dans la structure EKWALI NUTRITION ANIMALE des salariés d'AVM (hors opérateurs d'abattage). La charge comptabilisée sur 2018 est de 21.109 euros.

Une seconde convention entre AVM et EKWALI COUVOIR vise la refacturation via une clef de répartition du coordinateur filière hébergé chez AVM. Le produit comptabilisé sur 2018 est de 14.136 euros

15. PERSPECTIVES D'AVENIR

AVM est engagé depuis 18 mois dans l'étude d'un nouvel abattoir à Kahani sur la commune de Ouangani. La parcelle de 8.000 m^2 va accueillir un bâtiment de 1.200 m^2 ainsi qu'une STEP pour une capacité de production journalière de 4.000 poulets.

Un dossier FEADER a été déposé courant juin. Le montant de l'investissement est d'environ 6,7 M€. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- FEADER = 4,65 M€
- Emprunt bancaire = 1,75 M€
- Fonds propres = 0,3 M€

Notons qu'AVM a déjà engagé 230 K€ d'investissement dans les études ; le premier lot défrichage devrait débuter en juillet prochain et une réception des travaux prévue mi-2020.

Le président vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

La société FERM'AGRI
Président

